

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

Délibération n°2026.09.151.B

Travaux d'amélioration du confort d'été et de création d'un îlot de fraîcheur à la médiathèque L'Alpha : demande de subventions

LE DIX SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 00, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 11 septembre 2026

Secrétaire de Séance: Hélène GINGAST

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **22**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents : Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, François ELIE, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Thierry HUREAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Calixte ROCHETEAU, Gérard ROY, Morgan VANDESTICK, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Michaël LAVILLE à Michel BUISSON, Stéphanie MARCHAND à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Elise VOUVET à Pascal MONIER,

Excusé(s): Thierry BOUILLEAU, Maud FOURRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260917-2026_09_151B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026
Publication : 18/09/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.09.151.B**

Rapporteur : Monsieur PERONNET

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU CONFORT D'ÉTÉ ET DE CRÉATION D'UN ILOT DE FRAÎCHEUR À LA MÉDIATHÈQUE L'ALPHA : DEMANDE DE SUBVENTIONS

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : Néant

Enjeux : []

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaine concerné par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 9 : Encourager l'innovation favorable au Développement Durable

ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre les partenariats

La médiathèque de GrandAngoulême l'Alpha constitue un équipement culturel majeur à l'échelle de la ville d'Angoulême et de son agglomération. Composée de cinq mondes, elle s'étend sur une superficie totale de 5 241 m² dont plus de 4 000 m² accessibles au public. Située sur la commune d'Angoulême au cœur du quartier de l'Houmeau, à proximité immédiate du pôle d'échanges multimodal de la gare, elle occupe une position stratégique au sein d'un secteur à forte fréquentation.

Bien que conçu selon des principes bioclimatiques intégrant notamment la géothermie et des dispositifs de ventilation naturelle, le bâtiment présente des phénomènes de surchauffe estivale, particulièrement marqués dans l'atrium. Le cœur de la médiathèque bénéficie en effet d'un important apport de lumière naturelle et d'énergie solaire grâce à une imposante verrière orientée sud-est. Celle-ci est équipée d'une protection solaire située à l'intérieur du bâtiment qui permet un confort visuel mais pas une protection suffisamment efficace contre les rayons du soleil. Cette configuration génère des surchauffes importantes dans le bâtiment et dégrade considérablement le confort thermique aussi bien pour les usagers et que pour le personnel.

Face à ce constat, GrandAngoulême a engagé en 2025 une réflexion globale visant à améliorer le comportement thermique du bâtiment en identifiant l'ensemble des solutions passives qui pourraient être mises en œuvre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260917-2026_09_151B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026
Publication : 18/09/2026

Les premières investigations ont porté sur l'optimisation des dispositifs techniques existants, notamment l'amélioration de la surventilation nocturne ainsi que la mise en place de systèmes d'ombrage de la verrière. Des projets de travaux sont en cours de conception pour intervenir sur ces points.

Les études ont cependant mis en évidence que la question du confort thermique ne pouvait être traitée uniquement à l'échelle du bâtiment. Les espaces extérieurs immédiats, fortement minéralisés et exposés au rayonnement solaire, participent également à la création d'un microclimat défavorable autour de l'Alpha et contribuent indirectement aux phénomènes de surchauffe observés dans l'atrium. Le secteur est parfaitement identifié par le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) en tant qu'ilôt de chaleur urbain.

Une étude de faisabilité a ainsi été engagée afin d'analyser le fonctionnement climatique du secteur et d'identifier les leviers d'adaptation au changement climatique mobilisables à l'échelle du site.

L'analyse réalisée a confirmé la présence d'enjeux importants en matière de lutte contre les îlots de chaleur urbains, de gestion des eaux pluviales, de renforcement de la biodiversité et d'amélioration du confort des usagers. Elle a également permis d'identifier le parvis de l'Alpha comme le principal secteur d'intervention, en raison de son potentiel de transformation et de sa capacité à devenir un espace démonstrateur de l'adaptation climatique à l'échelle du quartier.

En complément des travaux sur le bâtiment et dans le cadre d'une approche globale, les travaux envisagés sur le parvis comprendront un ensemble de solutions vertes, bleues et grises : désimperméabilisation de minimum 25% des surfaces actuellement minérales, développement d'une végétation diversifiée, gestion intégrée des eaux pluviales, ombrage et rafraîchissement passif et rafraîchissement par l'eau.

Le coût prévisionnel de l'opération, à ce jour, se décompose comme suit :

- Coût « Façade du bâtiment – traitement par ombrage de la verrière » : 161 900 € HT. Une subvention est sollicitée auprès de l'Etat, au titre du Fonds Vert, pour cofinancer ce volet de l'opération.
- Coût « Jardin - ombrage » : 42 500 € HT
- Coût « Parvis – traitement de îlot de chaleur » : 343 369,20 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de l'ensemble de l'opération est le suivant :

FACADE – ombrage verrière			
Dépenses HT		Recettes HT	
Etudes	46 900,00 €	ETAT - Fonds Vert 2026 (51% du coût HT) en cours d'attribution	82 698,08 €
Travaux	70 000,00 €		
Maîtrise d'œuvre	20 000,00 €	Autofinancement (AP 141)	79 201,92 €
Divers et imprévus	25 000,00 €		
Sous-total « Façade du bâtiment »			161 900,00 €
JARDIN - cour			
Dépenses HT		Recettes HT	
Etudes	10 000,00 €	Autofinancement (AP 141)	52 500,00 €
Travaux	42 500,00 €		
Sous-total « Jardin »			52 500,00 €
Coût « Façade et jardin »			214 400,00 €
PARVIS – ilot de chaleur			
Dépenses HT		Recettes HT	
Etudes	10 000,00 €	FEDER – Appel à projets « Lutte contre les îlots de chaleur » à solliciter (80% du coût HT)	274 695,36 €
Travaux	292 169,20 €		
Maîtrise d'œuvre	41 200,00 €	Autofinancement	68 673,84 €
Sous-total « Parvis »			343 369,20 €
Coût total opération HT			557 769,20 €

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à solliciter les subventions notamment auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert et au titre du FEDER (Fonds européen de développement régional), et toutes les subventions mobilisables, actualisables en fonction du plan de financement.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260917-2026_09_151B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 58/09/2026
Publication : 18/09/2026